

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission du logement, des
affaires foncières, de l'économie
numérique, de la communication
et de l'artisanat

Papeete, le

18 OCT. 2021

N° 155-2021

Document mis
en distribution

Le 18 OCT. 2021

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation des
comptes annuels de l'exercice 2019 de l'établissement
public Office des postes et télécommunications,

présenté au nom de la commission du logement, des
affaires foncières, de l'économie numérique, de la
communication et de l'artisanat,

par Madame et Monsieur les représentants Teapehu
TEAHE et Frédéric RIVETA

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 7003/PR du 10 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins
d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation des comptes
annuels de l'exercice 2019 de l'établissement public Office des postes et télécommunications.

Ces comptes annuels ont été adoptés par le conseil d'administration de l'Office des postes et
télécommunications (OPT) dans sa séance du 19 mars 2021.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

*Pour de plus amples informations sur l'activité de l'OPT en 2019, les rapporteurs invitent leurs
collègues à consulter le rapport du conseil d'administration de l'Office des postes et télécommunications.*

1.1 AMBITION 2020

L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre, au 1^{er} janvier, de la nouvelle organisation du Groupe
OPT s'inscrivant dans le plan d'actions issu des orientations stratégiques dénommé « *Ambition 2020* ». Pour
rappel, les principaux objectifs fixés étaient de proposer un service postal et de télécommunications innovant et
de qualité, d'être le moteur de l'économie numérique en Polynésie française, d'instaurer une culture de
performance et de retrouver un niveau de rentabilité comparable aux standards du marché.

La réorganisation des services de télécommunications, du service postal et des services financiers, a
donc mis en avant les synergies des métiers de l'OPT tout en améliorant la lisibilité des missions de service
public. Elle se traduit par le regroupement des activités de télécommunications au sein d'un nouvel opérateur de
télécommunications : la SAS ONATi, et par la création d'un opérateur du service postal et des services
financiers : la SAS Fare Rata.

Dans le cadre des apports partiels d'actifs réalisés, ONATi et Fare Rata ont bénéficié d'augmentations
de capital pour un montant respectif de 5,117 milliards F CFP et de 4,305 milliards F CFP.

Pour sa part, l'établissement public « *Office des postes et télécommunications (OPT)* » s'est attaché à assurer les prestations de services mutualisés au profit des entités du groupe dans les domaines suivants : paie, centre de formation, patrimoine et informatique ainsi qu'à accompagner les filiales nouvellement créées dans la mise en œuvre des actions identifiées issues des orientations stratégiques du plan « *Ambition 2020* ».

1.2 Conventions de délégation de services publics

Dans le cadre de sa réorganisation, l'OPT a mis à disposition des biens immobiliers par le biais de conventions de délégation de services publics conclues avec les SAS ONATi et Fare Rata.

Les biens immobiliers mis à disposition de la SAS Fare Rata concernent toutes les agences postales de Polynésie française et certains logements rattachés à ces agences, une partie de l'immeuble commun de l'hôtel des postes à Papeete et certains locaux du site de Mahina.

Les biens immobiliers mis à disposition de la SAS ONATi concernent tous les locaux techniques spécifiques à l'activité des télécommunications situés en Polynésie française, tels que les unités de raccordement des abonnés, les stations terriennes et les faisceaux hertziens ainsi que des locaux techniques et administratifs.

Ces biens immobiliers font l'objet de redevances déterminées selon les modalités validées par le conseil d'administration de l'OPT (délibération n°08-2019/OPT du 4 avril 2019, modifiée).

1.3 Système de communication à haut débit dénommé Natitua

En décembre 2018, l'Office a mis en service le câble sous-marin Natitua reliant Tahiti à dix îles des Marquises et des Tuamotu. En 2019, dix îles supplémentaires des mêmes archipels ont été reliées par un réseau de faisceaux hertziens permettant l'accès au haut débit.

Dans la continuité du développement numérique de la Polynésie française, le conseil d'administration de l'OPT a approuvé en avril 2019 le projet de construction d'un système de câble sous-marin reliant Tahiti à Tubuai et à Rurutu dans l'archipel des Australes, dénommé « *Natitua Sud* ».

1.4 Projet d'un second câble international dénommé Manatua

Pour rappel, en vue de sécuriser le câble sous-marin Honotua qui relie Tahiti à l'île de Hawaï et permet une connectivité Internet à très haut débit, des études technico-économiques ont été réalisées pour la construction d'un second câble entre Tahiti et les pays du Pacifique. De ces études techniques, s'est dégagé un projet reliant Samoa et Tahiti avec des branches sur les îles de Niue, Rarotonga, Aitutaki et Bora Bora (*pour la sécurisation du câble domestique Honotua*).

Le projet s'est poursuivi en 2019 avec notamment la réalisation du *survey* maritime afin de définir le tracé final de la route.

La mise en service du câble Manatua était prévue au 2^e semestre 2020

1.5 Projet de câble international vers le Chili

S'agissant du projet de câble vers le Chili, la délégation gouvernementale qui s'est rendue en septembre au Chili pour rencontrer les plus hautes autorités du Pays sous le patronage de l'ambassade de France, a défendu un projet de câble qui relierait dans une première phase le Chili à Tahiti. Le principe d'échanger des informations a été acté et a été concrétisé par la signature d'une déclaration d'intérêt et une déclaration de confidentialité.

1.6 Activités de la Holding OPT

En matière de prestations réalisées par la direction centrale des services partagés et par la direction centrale de la maîtrise des activités, des conventions ont été élaborées avec les filiales bénéficiaires, afin de cadrer les missions en vue d'une véritable relation clients-fournisseurs.

Par ailleurs, a été définie la tarification des redevances d'occupation temporaire pour les biens immobiliers. Enfin, les conventions de délégations des services publics conclues en décembre 2018 ont été affinées et de nouvelles conventions ont été approuvées en juin 2019.

Sur le plan financier, la Holding a participé activement à l'élaboration de la convention d'objectifs de performance et à l'accompagnement de la Polynésie française pour la période 2020-2022. Cette convention qui lie l'OPT, la SAS Fare Rata et le Pays définit des engagements de la SAS Fare Rata et de l'OPT avec en contrepartie un accompagnement financier du Pays pour les quatre prochaines années. Un comité de suivi se réunira annuellement afin de mesurer la réalisation des objectifs et éventuellement les modifier pour les années suivantes. La convention d'objectifs constitue véritablement une feuille de route pour les services postaux et services financiers.

Par ailleurs, la thématique de la fiscalité du Groupe OPT a été discutée avec les services concernés du Pays. Des actions ont été identifiées et devraient être mises en œuvre à compter de 2020. La Holding OPT veillera à ce que tout ou partie de ces mesures puissent aboutir.

1.7 Conflit social

Sur le plan social, l'année 2019 a été marquée par un conflit avec des organisations syndicales non signataires des pactes sociaux conclus en fin d'année 2018.

Des protocoles d'accord ont été conclus à l'issue de ce conflit et plusieurs engagements pris font l'objet d'une restitution régulière auprès des organisations syndicales signataires.

1.8 Système d'information TE VAIPUNA

Initié en 2004, le projet Te Vaipuna concerne le remplacement du système d'information (SI) des télécommunications de l'Office. Le développement de ce nouveau SI a été confié en décembre 2004 à la société Sofrecom par délibération n° 62-2004 du 21 décembre 2004. La mise en exploitation complète du SI n'ayant jamais été réalisée, différentes actions et solutions ont menées jusqu'en 2014 qui ont notamment porté sur un éventuel règlement amiable du litige opposant l'Office à la société Sofrecom.

Ces démarches n'ayant pas abouti, le conseil d'administration de l'Office a décidé de poursuivre la procédure contentieuse initiée contre Sofrecom au tribunal mixte de commerce de Paris afin d'obtenir réparation des manquements établis et des préjudices subis dans le cadre de la réalisation du contrat relatif au système d'informations des télécommunications de l'Office dénommé Te Vaipuna.

Une première audience devait se tenir en mars 2020, repoussée en novembre pour cause de crise sanitaire. Entre temps, les conseils de Sofrecom se sont rapprochés des conseils de l'OPT afin d'envisager une transaction. De ce fait, les parties ont demandé et obtenu le report de l'audience du tribunal mixte de commerce de Paris. À la date de rédaction de l'annexe aux comptes, les négociations en vue d'une transaction sont toujours en cours et seront présentées pour validation au conseil d'administration de l'OPT.

2. EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'OPT a apporté les branches d'activités des télécommunications au profit de la SAS ONATi et l'exploitation du service postal et des services financiers au profit de la SAS Fare Rata.

En conséquence, l'OPT n'exerce plus l'activité des télécommunications et n'exploite plus le service postal et les services financiers, activités qui représentaient la totalité de son chiffre d'affaires.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2019, le chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation de l'Office sont composés exclusivement de refacturations de prestations et de charges ainsi que des redevances pour mise à disposition de biens immobiliers nécessaires à l'activité de la SAS ONATi et de la SAS Fare Rata.

Aussi, n'est pas possible d'effectuer une quelconque comparaison de l'exercice 2019 avec les exercices antérieurs.

Les résultats de l'exercice 2019 sont récapitulés schématiquement comme suit :

PRODUITS		CHARGES		RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	
Produits d'exploitation <i>dont chiffre d'affaires</i>	3 198 995 477 1 353 078 840	Charges d'exploitation <i>dont charges de personnel</i>	3 587 367 615 1 031 416 795	Résultat d'exploitation	- 388 372 138
Produits financiers	2 460 574 309	Charges financières	2 246 000 179	Résultat financier	214 574 130
Produits exceptionnels	187 626 947	Charges exceptionnelles	9 828 939	Résultat exceptionnel	177 798 008
		Impôt sur les bénéfices	4 000 000	<i>Impôt sur les bénéfices</i>	- 4 000 000
TOTAL	5 847 196 733	TOTAL	5 847 196 733	TOTAL (bénéfice)	0

Quelques points spécifiques méritent d'être soulignés :

2.1.- Les produits

➤ Les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires, qui s'établit à 1,353 milliards F CFP, est composé exclusivement de prestations réalisées par la direction centrale des services partagés (DCSP) et par la direction centrale de maîtrise des activités.

Ces prestations concernent :

- des prestations informatiques ;
- des loyers ;
- des refacturations (électricité, charges locatives, inspections, formation, assurances, gestion de la paie, sécurité, archivage, achats centralisés).

Par ailleurs, La production immobilisée, d'un montant de 23,8 millions F CFP, concerne les coûts de main d'œuvre interne dédiée aux projets des câbles sous-marins Natitua-Sud et Manatua.

Enfin, les autres produits de gestion courante, d'un montant total de 1 801,2 millions F CFP, concernent les redevances d'occupation temporaires facturées à la SAS ONATI et à la SAS Fare Rata pour la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à leur activité.

En effet, dans le cadre des apports partiels d'actifs de l'OPT à ses filiales, il est apparu que certains biens immobiliers appartenaient au domaine public immobilier de l'OPT et ne pouvaient donc pas être apportés. En conséquence, ces biens ainsi identifiés, restent la propriété de l'Office qui les met à disposition de ses filiales contre versement de redevances d'occupation temporaires.

➤ Les produits financiers

D'un montant de presque 2,461 milliards F CFP, les produits financiers incluent les produits des participations, la distribution exceptionnelle d'une partie de la prime d'émission et les reprises de provisions sur immobilisations financières.

➤ Les produits exceptionnels

Arrêtés à environ 188 millions F CFP, les produits exceptionnels concernent les produits exceptionnels sur opérations de gestion et en capital ainsi que les reprises de provisions à caractère exceptionnel.

2.2.– Les charges

➤ Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, d'un montant de 3,587 milliards F CFP, se composent des postes de charges suivants :

- achats pour 261 millions F CFP ;
- services extérieurs pour 523 millions F CFP (crédit-bail mobilier, prestations de surveillance, locations, frais d'entretien et de réparations, assurances, etc.);
- autres charges externes pour 458 millions F CFP (rémunérations d'intermédiaires et honoraires, formation, publicité, déplacements et missions, frais postaux et de télécommunication) ;
- impôts et taxes pour 13 millions F CFP ;
- charges de personnel pour 1,03 milliard F CFP ;
- autres charges de gestion courante pour 48 millions F CFP ;
- dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation pour 1,25 milliards F CFP.

➤ Les charges financières

Les charges financières, d'un montant de 2,246 milliards F CFP, recouvrent pour l'essentiel les subventions financières ainsi que, dans une moindre mesure, les dotations aux provisions sur titres de participation et les pertes de change.

➤ Les charges exceptionnelles

D'un montant approchant les 10 millions F CFP, les charges exceptionnelles concernent une perte sur des indemnités journalières irrécouvrables et une dotation aux provisions pour couvrir des litiges.

3. INVESTISSEMENTS ET IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
--

S'agissant des investissements, les acquisitions de l'exercice 2019 concernent :

- des installations spécifiques pour le câble sous-marin Natitua, pour 431 millions F CFP ;
- les travaux de pose du câble sous-marin international Manatua, à hauteur de 837 millions F CFP ;
- des installations relatives à la boucle locale et notamment FTTH, pour un montant de 219 millions F CFP ;
- des agencements de constructions hors logements, pour 141 millions F CFP ;
- la remise aux normes d'installations électriques des bâtiments, à hauteur de 139 millions F CFP ;
- du matériel et mobilier de bureau, pour 48 millions F CFP.

Au 31 décembre 2019, il reste pour environ 1,9 milliard F CFP d'immobilisations corporelles non mises en service. Ces immobilisations représentent principalement les travaux de pose du câble international Manatua reliant Tahiti à Samoa avec des branches sur les îles Cook et Niue dont la mise en service était prévue au deuxième semestre 2020.

S'agissant des immobilisations financières, elles concernent :

- des titres de participation de la société Pacific Cash Services, pour 116 millions F CFP ;
- les titres de participation des SAS ONATi et Fare Rata, respectivement à hauteur de 5,12 et 4,31 milliards F CFP, suite à l'augmentation du capital des sociétés réalisée par l'apport partiel d'actifs de la branche complète et autonome d'activité des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication ;
- le remboursement partiel de la prime d'émission ONATi à recevoir pour un montant de 2,33 milliards F CFP ;
- les dividendes à recevoir de la société Tahiti Nui Télécom au titre de l'exercice 2018, pour 61 millions F CFP.

4. ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Bien que la crise sanitaire de la covid-19 ait un impact sur l'organisation de l'activité, en interne comme dans les relations avec les redevables et les fournisseurs, l'OPT ne constate pas d'impact significatif et considère que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Pour l'exercice 2020, les principales actions des directions de la Holding OPT étaient les suivantes :

- dans le domaine des grands projets, la poursuite et l'achèvement du câble sous-marin international Manatua, le lancement de l'appel d'offres pour la construction et la pose du câble domestique Natitua Sud et la poursuite des études d'opportunité pour le projet de câble sous-marin Tahiti-Chili ;
- dans le domaine des services partagés, l'évolution et la sécurisation de l'infrastructure informatique, des projets de construction de nouveaux bâtiments et d'aménagement des locaux, des études pour le projet de construction d'un ensemble immobilier sur le terrain de la SCI Hinoï ;
- dans le domaine de la maîtrise des activités, la définition de la politique groupe de gestion des risques, la mise en œuvre de la politique dans le cadre de la réglementation générale de la protection des données, la mise en place d'un dispositif de lutte anti-fraude, la coordination du dispositif global de contrôle interne.
- dans le domaine des ressources humaines, la poursuite des travaux de révision de la convention d'établissement, le suivi du protocole d'accords de fin de conflit de juillet 2019, la mise en service des locaux dédiés au centre de formation.

5. FILIALES ET PARTICIPATIONS

5.1.– Les filiales

Dénomination	Domaine(s) d'activité	Capital (*)	% détenu par l'OPT	Résultat 20219 (*)	Total des capitaux propres hors capital social (*)
SAS ONATI	Téléphonie fixe et mobile, audiovisuel, et commercialisation de l'internet	5 122	100	1 095	5 868
SAS TNT	Étude, réalisation, maintenance et exploitation de tout système dans le domaine des télécoms	1 156	100	103	764
SAS Fare Rata	Exploitation des services financiers et postaux	4 310	100	-4	66
SAS PCS	Transfert et sécurisation de la gestion de fonds	121	100	-43	-111
SCI Fare Fenua	Gestion de biens immobiliers	525	100	33	103
SCI Fare Hinoi	Gestion de biens immobiliers	947	74,16	4	-177
SCI Tua Rata	Gestion de biens immobiliers	240	97,5	16	251
SCI Fare Hotu	Gestion de biens immobiliers	209	100	21	132
SCI Le Flamboyant	Gestion de biens immobiliers	155	100	1	-70

(*) en millions de F CFP

5.2.– Les participations

Dénomination	Domaine(s) d'activité	Capital (*)	% détenu par l'OPT	Résultat 20219 (*)	Total des capitaux propres hors capital social (*)
OSB	Monétique	160	18	198	694
ODI	Éditique	74	39,96	40	259
OFINA	Société de financement	507	21,54	82	700

6. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les montants définitifs des produits et des charges du compte de résultat de l'Office des postes et télécommunications pour l'exercice 2019 est arrêté à la somme de 5 847 196 733 F CFP, si bien que le compte de résultat de l'Office présente un résultat nul.

En conséquence, pour l'exercice 2019, il n'est procédé à aucun reversement de dividendes en faveur de la Polynésie française.

*

* *

Examiné en commission le 6 octobre 2021, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2019 de l'établissement public Office des postes et télécommunications a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Teapehu TEAHE

Frédéric RIVETA

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : OPT2100429DL

DÉLIBÉRATION N° 2022-2/APF

DU 13 JANVIER 2022

portant approbation des comptes annuels de
l'exercice 2019 de l'établissement public Office
des postes et télécommunications

LA COMMISSION PERMANENTE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985, modifiée, portant création d'un établissement public territorial ;

Vu le code des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 2010 CM du 10 septembre 2021 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 3295/2021/APF/SG du 27 décembre 2021 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 155-2021 du 18 octobre 2021 de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat ;

Dans sa séance du 13 janvier 2022 ;

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Les comptes annuels de l'exercice 2019 de l'établissement public Office des postes et télécommunications sont approuvés, les masses financières étant les suivantes :

	COMPTE DE RÉSULTAT	TABLEAU DE FINANCEMENT (EMPLOIS-RESSOURCES)	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT
PRODUITS ou RESSOURCES (en F CFP)	5 847 196 733	23 177 053 798	1 443 430 208
CHARGES ou EMPLOIS (en F CFP)	5 847 196 733	21 733 623 590	
RÉSULTAT	0	1 443 430 208	

Au 31 décembre de l'exercice 2019, le fonds de roulement net global de l'Office des postes et télécommunications est de quatorze milliards quatre cent trente-six millions cinquante-cinq mille six cent sept francs F CFP (14 436 055 607 F CFP).

Article 2.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Le secrétaire,

John TOROMONA

Le Président,

Benoît KAUTAI